PMA, même pas mal

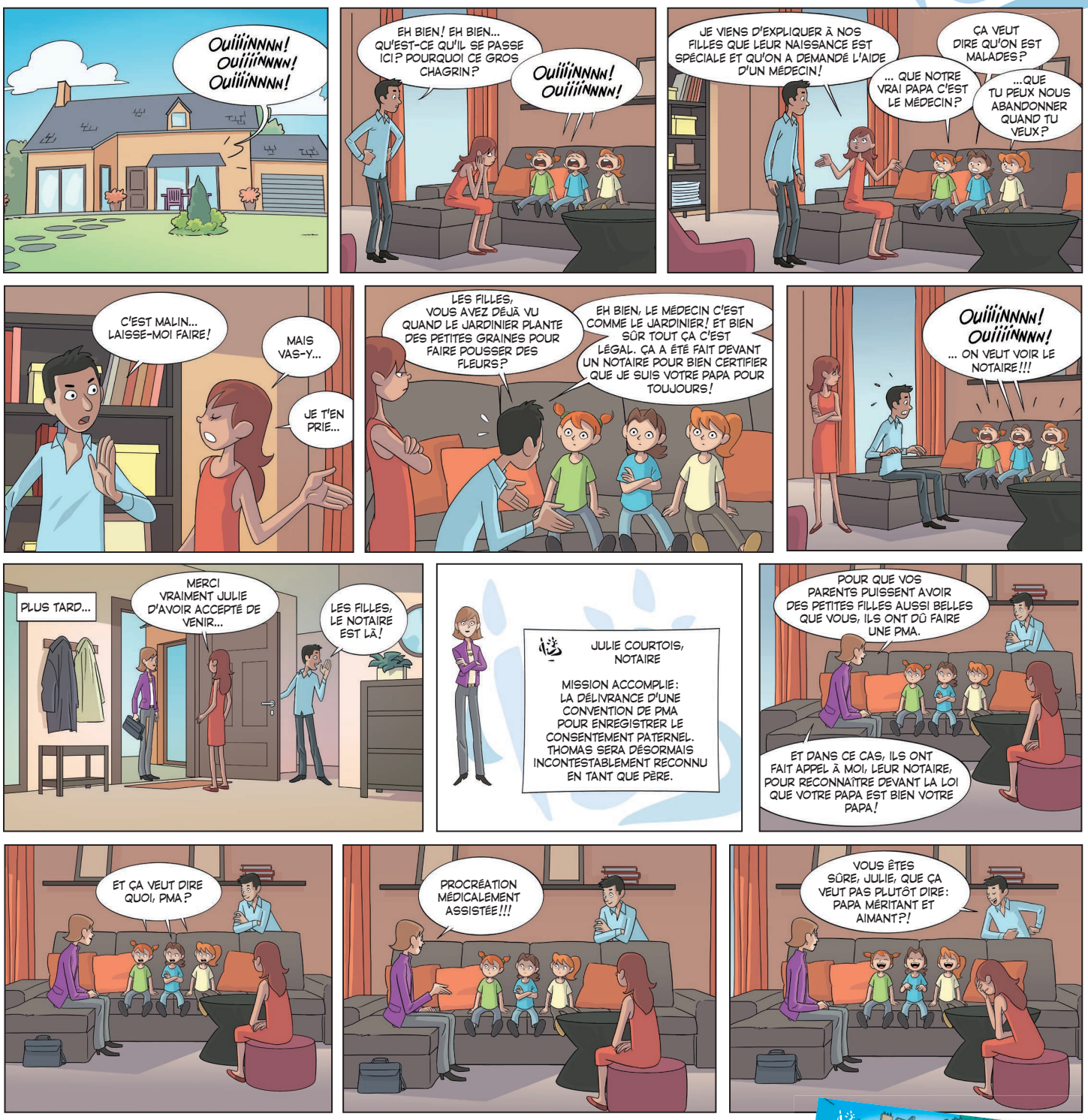

Le notaire, officier public nommé par le ministre de la Justice, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie des Français. Immobilier, familles, entreprises, etc. : les actes authentiques établis par un notaire ont la force d'un jugement définitif. Magistrat de l'amiable, il contribue à une justice préventive par ses conseils et interventions impartiales réduisant ainsi litiges et procédures contentieuses.

Découvrez tous les épisodes animés en scannant ce code :

Le notaire, un magistrat de l'amiable

Notaires de France

Caisse des Dépôts — Conseil Supérieur du Notariat — ELAN-CDC

Conception & réalisation : Corporate Fiction - 0143149999 - novembre 2016 - Illustrations : Herval - Direction de la publication : Direction de la Communication du Conseil supérieur du notariat